



adresse erroné de mon ordonnance pénal

Par **philippe94**, le **07/07/2009** à **15:42**

Bonjour,

En 2007 j'ai eu une condamnation administrative pour conduite sous l'emprise de l'alcool, que j'ai honoré (622 euros d'amendes + 3 mois et 15 jours de retrait de permis), il y a 15 jours la douane de l'aéroport m'informe que j'ai un avis de recherche, conclusion, j'ai eu aussi une condamnation judiciaire dont je n'ai jamais reçu l'ordonnance, je fais les démarches pour en savoir le pourquoi, le recommandé est retourné avec l'avis que je n'habitais plus à l'adresse indiquée, en fait l'adresse de l'ordonnance n'était pas la bonne (j'habite au 1 bis et il avait mis le 1), j'ai fait opposition à l'ordonnance, que me conseillez-vous de faire maintenant, dois-je obligatoirement prendre un avocat?

Merci d'avance pour vos lumières